



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
21/02/2024

Date d'affichage :
21/02/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 14

OBJET :

**Demande de subvention
auprès de la DRAC
(Direction régionale des
affaires culturelles)
pour des travaux urgents de
gros entretien sur la toiture
de l'Eglise et la porte laté-
rale**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 095-219502135-20240312-062024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Emilie VALETTE

Absente : Maëva RESSOUCHES

Le quorum est atteint.

Mme Véronique PARENT a été désignée secrétaire de séance

Vu les travaux urgents à entreprendre sur l'Eglise, classée monument historique depuis 1911, notamment sur la toiture et sur la porte latérale,

Vu les visites sur site des services de l'Architecte des Bâtiments de France et du Patrimoine (SDAP) et des services de la DRAC,

Vu les devis sollicités auprès d'entreprises recommandées par les services du SDAP,

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la part de la DRAC, à hauteur de 40 % du montant HT,

Coût estimatif des travaux d'urgence

Travaux de toiture HT :	19 552,19 €
Travaux porte latérale HT :	<u>6 735,00 €</u>
Total estimation HT	26 287,19 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 2 abstentions (M. Pellé et Mme Fessy),

APPROUVE les travaux d'urgence à entreprendre,
SOLLICITE l'aide de la DRAC pour ces travaux,
DIT qu'une demande de subvention sera également déposée auprès de la Région Ile de France et auprès du Conseil départemental du Val d'Oise,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la notification de subvention,

S'ENGAGE à déposer les demandes d'autorisation de travaux auprès des services d'urbanisme,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Brahim MOHA

